

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 205

Rubrik: La semaine dans les kiosques alémaniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berne à côté du sujet

Le statut du Jura est insatisfaisant. Il ne répond pas aux conditions que nous avons toujours estimées minimales pour sortir de l'impasse. Il faut les rappeler (pour le reste, une plus longue analyse du document bernois suivra dans ces colonnes).

Il ne semble pas que le scrutin d'autodétermination soit le moyen qui permette de trancher immédiatement le nœud gordien.

Tout d'abord, il opposera les Jurassiens entre eux. Ensuite, il suscitera les querelles juridiques que l'on sait sur la définition du droit de parti-

ciper au scrutin : les Jurassiens de l'extérieur voteront-ils ?

Dès lors, il faut chercher une solution démocratique qui, premièrement, renforce l'unité du Jura, qui, deuxièmement, ne suscite pas des affrontements juridiques.

Cette solution est l'élection par les Jurassiens de magistrats jouissant de compétences propres — déléguées par le Gouvernement bernois — dans le Jura même.

La condition minimale est de donner à des magistrats une représentativité jurassienne et de permettre aux Jurassiens de faire des premières expériences d'une véritable autonomie.

Faute de remplir cette condition minimale, le nouveau statut ne résout rien.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Le nouvel «AZ»

La crise d'il y a quelques mois dans la presse socialiste, groupée sous le titre commun «AZ», a provoqué une transformation fort intéressante. Depuis le 20 novembre, les neuf «AZ» ont renoncé à une première page commune pour une page adaptée aux conditions locales ; le journal paraît cinq fois par semaine et publie, le vendredi, une édition enrichie d'un supplément hebdomadaire dont le premier numéro, le 24 novembre, était prometteur. Nous suivons avec attention cette mutation, d'autant plus qu'un accord vient d'être réalisé avec le seul quotidien resté hors de l'alliance, la «Tagwacht» de Berne. La publicité pourra être publiée dans les onze journaux, ce qui devrait permettre d'obtenir des contrats intéressants.

Rappelons les noms des différents AZ : Schaffhauser, Thurgauer, Ostschweizer, Winterthurer, Zürcher, Oberländer (Oberland zurichois), Solothurner et Abendzeitung AZ (Bâle) et AZ Freier Aargauer (Aarau).

Quant à la «Weltwoche» (47) qui est toujours le seul hebdomadaire politique de Suisse alémanique, elle revient sur le problème du blocage des prix et des salaires sous le titre «Une bombe à retardement» et en précisant que la Suisse est sur la voie d'une politique dirigiste des revenus. Paul Klügl relève que la hausse record relevée au début de novembre sera probablement dépassée au début de décembre lorsqu'on connaîtra l'indice des prix à la consommation de fin novembre qui tiendra compte des hausses de loyers enregistrées ces six derniers mois. L'article fait le tour des possibilités à envisager pour lutter contre l'inflation. Voici la dernière phrase, qui est en fait la conclusion : «Le tictac de la bombe à retardement blocage des prix et des salaires retentit sans arrêt».

Dans le même numéro, deux pages sont consacrées au vote sur l'accord avec les communautés économiques. Vingt-neuf questions permettent de faire son examen de conscience avant de voter. Le «score» de la «Weltwoche» : 14 conséquences positives, 1 conséquence négative (l'absence de droit de participation à Bruxelles) et 14 conséquences sans influence. Le journal est pour le «oui».

TV: du travail bien fait

Une initiative constitutionnelle a été déposée l'an dernier, qui demande la décriminalisation de l'avortement. Une pétition de 180 000 signatures — «Oui à la vie, non à l'avortement» — lui a répondu immédiatement (cf. DP 198). En Suisse la discussion est difficile sur ce sujet. Les tabous sont puissants, l'ignorance est grande. La confusion aussi, que certains entretiennent, entre les convictions individuelles et les normes juridiques d'un Etat pluraliste.

«Temps présent» a ouvert le dossier en images¹. Excellemment. Dans ce débat, il n'y a pas que les principes que se jettent à la tête partisans de la liberté totale et conservateurs. Il y a les faits à ne pas oublier, à connaître surtout. La TV les a fait connaître, à travers des visages angoissés, des situations tragiques. Face à eux, il fallait aussi tenir compte des raisonnements du représentant de l'Eglise catholique, des explications de ce pétitionnaire sûr de lui. Sur un sujet aussi délicat, les nuances étaient données par la diversité même, par la vie.

La télévision a expliqué clairement les mécanismes administratifs à suivre. Elle a montré aussi que dans certains cantons ces mécanismes ne sont même pas en place. En pleine lumière, ici, le côté pile du fédéralisme helvétique. C'est le rôle de la télévision de décloisonner les réalités cantonales. Maintenant le citoyen sait ; le débat peut commencer. On n'a pas cherché à convaincre le téléspectateur, on l'a tiré de sa quiétude pour contraindre sa liberté à repenser ses choix et ses jugements.

Une grande soirée pour «Temps présent».

¹ Télévision suisse romande, 23.11.72, 20 h. 30. Journaliste: Jean-Pierre Goretta; cameraman: Henri Rossier; preneur de son: Bernard Migy.